

Journée mondiale de la protection des données

Des risques et des opportunités

Comment le futur règlement européen va impacter l'organisation des entreprises

PAR NADIA DI PILLO

Dans le cadre de la Journée mondiale de la protection des données, célébrée chaque année le 28 janvier, l'APDL (Association pour la protection des données au Luxembourg) a organisé mardi une conférence sur les défis du futur règlement européen sur le sujet. L'occasion de passer en revue les risques et opportunités pour les entreprises luxembourgeoises.

Profilage des internautes, droit à l'oubli, transferts des données personnelles hors du territoire de l'UE, amendes pour les entreprises qui en respectent pas les règles... Si les nouvelles dispositions du règlement européen comportent de nombreuses avancées, notamment en termes de renforcement des droits du citoyen et de mise en conformité des entreprises, elles soulèvent aussi beaucoup d'interrogations. Les entreprises sont-elles prêtes à s'y conformer? A repenser la manière dont elles collectent, traitent et stockent les données?

«Actuellement, quand les sociétés font des analyses de risque, elles calculent l'impact par rapport à elles-mêmes. Avec le nouveau règlement, les sociétés vont devoir calculer l'impact d'un 'link' non plus sur elles-mêmes, mais par rapport à la vie privée des gens», analyse Thierry Petitgenet, coordinateur des activités CASES Luxembourg. «Pour l'instant, l'impact sur la vie privée constitue certes une obligation légale, mais comme il n'y a pas vraiment de répression, ni de contrôle, cette contrainte est un peu la cinquième roue de la charrette. Les entreprises n'y prêtent pas vraiment attention».

Des amendes dissuasives

Cependant, avec le nouveau texte européen, toujours en cours

d'adoption, les amendes en cas de transgression s'alourdissent. Les entreprises qui violent les règles pourront être sanctionnées par des amendes allant jusqu'à 100 millions d'euros ou équivalant à 5 % de leur chiffre d'affaires annuel mondial.

Autre problématique soulevée par M. Petitgenet: l'exploitation de données très volumineuses. «Dans le Big data, les données sont souvent anonymisées. Or, plus il y a de données, plus on a de possibilités de recouper les informations et donc de retrouver l'identité d'une personne. Cette faille dans l'anonymat représente aujourd'hui un risque non négligeable». Un autre danger dû à la présence de données volumineuses est lié au fait que «cela devient un intérêt stratégique pour les hackers». «Cela augmente le caractère attractif des données à caractère personnel et renforce les menaces qui pèsent sur elles», ajoute M. Petitgenet.

De son côté, Alain Herrmann (Commission nationale pour la protection des données) dénote une certaine mécompréhension de ce qu'est vraiment la protection des données à caractère personnel. «Soit c'est traité uniquement par les juristes d'une société: on a alors une vue purement juridique de la protection des données et l'efficacité opérationnelle n'est pas vraiment présente. Soit il y a des informaticiens ou des personnes spécialisées en sécurité de l'information. Ceux-ci confondent encore souvent protection des données et sécurité de l'information, alors que ce n'est pas la même chose. Là il y a encore tout un travail à faire de formation des professionnels.»

La Commission nationale pour la protection des données (CNPD)

a commencé ce travail de sensibilisation sur plusieurs projets d'envergure nationale. «Nous suivons les acteurs pour mettre en oeuvre des analyses de risque de vie privée, comme c'est prévu dans le nouveau règlement. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons entrepris cette démarche pour l'Agence eSanté, le dossier de soins partagé (DSP), ou encore pour le compteur intelligent», explique Alain Herrmann.

Un avantage compétitif

Si la protection des données personnelles comporte de nombreux risques, elle présente aussi des opportunités pour les entreprises, qui pourront «montrer qu'elles offrent une protection opérationnelle des données et pas simplement une protection juridique comme c'est le cas aujourd'hui». «Cela peut se traduire par une transparence sur les risques par rapport aux données qu'elles collectent et traitent mais aussi par rapport à la façon dont elles construisent leur service pour respecter la vie privée des personnes. Les sociétés qui mènent une politique rigoureuse en matière de protection des données auront un avantage compétitif sur les autres», conclut Alain Herrmann. Le futur règlement européen prévoit d'ailleurs la mise en oeuvre de codes de conduite, de procédures de labellisation qui peuvent être un atout important pour les sociétés qui s'engagent dans ces démarches. Pour les professionnels du secteur, il est nécessaire de repenser la protection des données comme un investissement à part entière, c'est-à-dire comme faisant partie de la stratégie économique de l'entreprise, de son développement et de sa pérennité.